

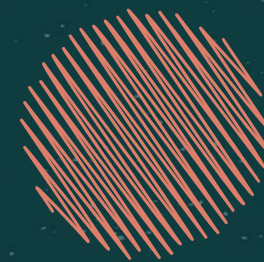
ACEPP 33/47

Association des Collectifs  
Enfants Parents Professionnels



# ACEPP 33/47

Assemblée Générale  
1er Juin 2021



L'ACEPP, c'est un projet associatif

OUVERTURE &  
ACCESSIBILITÉ

---

CO-ÉDUCATION

---

INNOVATION &  
EXPÉRIMENTATION

---

**DES  
VALEURS**

COOPÉRATION  
& PARTAGE

---

CITOYENNETÉ

---

PROFESSIONNALISATION  
DES PROFESSIONNELS

---

# Un projet associatif avec un objectif principal

**AGIR ET  
VIVRE  
ENSEMBLE  
AUTOUR DE  
L'ENFANT**

## FAVORISER L'IMPLICATION DES PARENTS

---

- Accompagnement à la parentalité,
- Coéducation dans un lien parents-professionnels,
- Parents acteurs de leurs territoires,
- Parents citoyens dans un partenariat Parents-Professionnels-institutions,
- Pour le maintien du lien social dans un ancrage local.



L'ACEPP 33/47 est une des 24  
antennes de l'ACEPP - fédération  
nationale des lieux d'accueil petite  
enfance et initiatives gérée par  
des associations de parents

---

- Membre du CA de l'ACEPP et de commissions de travail nationales
- Participation à des journées de formations, d'information, d'échanges et de débats inter fédérations

Agréée Association de  
Jeunesse et d'Éducation Populaire

---

Labellisée IPERIA

---



En 2020



53 associations adhérentes  
en **Gironde**

4 associations adhérentes  
dans le **Lot et Garonne**

1 association adhérente  
dans **Les Landes**

2 associations adhérentes  
en **Dordogne**

+ de 2900

places d'accueil

+ de 900

emplois

73

établissements



## UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de **7 bénévoles parents  
et professionnels** dont un bureau  
de 4 membres.

## UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

## UNE ÉQUIPE DE 7 PERMANENTS EN CDI

SOIT  
5,5 ETP

- 1 Directrice
- 1 Chargée de mission formation
- 2 Formatrices/Accompagnatrices
- 1 Chargée de mission Service Appui à la Gestion Associative (SAGA)
- 1 Assistante administrative
- 1 Comptable (4h par semaine)

# Les Moyens

A

## FORMATION

(Référencement  
DATADOCK et  
labellisation IPERIA)  
Formations collectives  
et sur site

B

## SAGA

Un service d'APPUI  
A LA GESTION  
ASSOCIATIVE

C

ANIMATION ET  
ACCOMPAGNEMENT  
DU RÉSEAU

MUTUALISATION

INNOVATION ET  
EXPÉRIMENTATION

# Les Temps forts 2020



ARRIVÉE DE LA  
NOUVELLE DIRECTRICE  
OLIVIA ROBERT



INSTALLATION DANS LES  
NOUVEAUX LOCAUX



CONFINEMENT - LES VISIOS  
SONT APPARUES



CRÉATION DU SITE  
INTERNET

Maintien du lien entre le CA et l'équipe du 33/47 ainsi qu'avec l'ensemble du réseau :





RAPPORT D'ACTIVITÉS  
2020

# Enjeux et Actualités

**La loi ESSOC** - Le Cadre national  
La Charte Nationale pour l'accueil du  
jeune enfant à mettre en œuvre

Une **demande de rentabilisation  
accrue** des Établissements  
d'Accueil des Jeunes Enfants **au  
détriment du projet.**

**La Loi NORMA** - Mise en place d'ici  
septembre 2022

**Pénurie de  
professionnels de la  
Petite Enfance (en  
particulier EJE et  
auxiliaire de  
puériculture)**

Une exigence de **réduction des coûts**  
par les collectivités locales due à la  
baisse des dotations de l'Etat.

**Les entreprises privées à but  
lucratif avec une multiplication  
des appels d'offres** (autre vision  
des services, mise en concurrence)

**DANS CE CONTEXTE DE TECHNICITÉ ACCRUE EN TERME  
DE GESTION FINANCIÈRE ET HUMAINE POUR DES BÉNÉVOLES :**



- **Difficulté pour les parents/bénévoles à assurer sereinement leurs fonctions.**
- **Usure des professionnels.**



## Diapositive 10

---

**SDM1**

Sylvie DUMAS MALLET; 11/05/2021

# Les réponses apportées par la formation

**Montée en compétences des professionnels**  
**- Formation Continue** pour soutenir et favoriser la professionnalisation des salariés à travers des formations adaptées aux évolutions des métiers.

77 contre 181 en 2019

structures ont bénéficié  
des formations proposées  
par l'ACEPP 33/47



397 contre 805 en  
2019

stagiaires/an



3 621 contre 9 444 en  
2019

heures stagiaires

# ACEPP 33/47 : Organisme de formation

L'ACEPP 33/47 est référencée **DATADOCK** (obligation de la loi du 4 mars 2015), ce qui permet :

- Aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation aux critères qualité définis par la Loi,
- Aux bénéficiaires de la formation de faire prendre en charge le coût des formations.

Une nouvelle obligation entre en vigueur pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

## **la certification des organismes de formation et la fin de Datadock**

- Avec un référencement qui se fera par un certificateur extérieur, dans une logique de processus qualité
- Un référencement payant avec un coût entre 1000 et 2000 € pour 3 ans

# Mission Référent Régional

## Reconduction de la mission par la branche professionnelle ALISFA

Depuis mai 2016, la  
CPNEF a confié à  
l'ACEPP 33/47 la  
MISSION RÉFÉRENT  
RÉGIONAL pour la  
branche ALISFA



### PUBLIC

EAJE, Centres Sociaux,  
Associations de  
Développement Social Local



### TERRITOIRES COUVERTS

Les départements de l'ex  
Aquitaine : Dordogne, Lot-  
et-Garonne, Gironde,  
Landes, Pyrénées  
Atlantiques.



### MISSIONS

- Axe 1 :** Initier une démarche d'observation emploi-formation afin d'alimenter la CPNEF sur les évolutions des activités, de l'emploi et de la formation des structures de la branche dans son territoire
- Axe 2 :** Faciliter l'accès à la formation et à la qualification en référence aux objectifs définis dans l'Accord Formation
- Axe 3 :** Promouvoir l'emploi dans la Branche
- Axe 4 :** Faciliter les initiatives en matière d'emploi/formation

# Les actions phares

La branche est signataire de **2 contrats régionaux de filière** en Nouvelle Aquitaine

**Réponse aux sollicitations individuelles des structures.**

Reconduction d'un **parcours de VAE renforcée Auxiliaire de Puériculture**

**Animation de réunions d'informations sur la réforme de la formation professionnelle spécifique ALISFA** avec l'OPCO  
Uniformation,  
à destination des employeurs  
et aussi des réunions spécifiques pour les salariés

Mise en place d'une **coordination régionale Nouvelle Aquitaine** avec les fédés ACEPP et centres sociaux.

Mise en œuvre de **formations dans le cadre du financement Actions Collectives Territoriales** (9 actions déployées, 42 jours et 85 participants)

**Poursuite du projet d'accompagnement, de formation et de mutualisation sur la santé environnementale**, financé par l'ARS (20 associations engagées sur le 33 et le 64)

# Les réponses apportées par le Service d'Appui à la Gestion Associative

Soutenir et accompagner les acteurs associatifs à assurer leurs **fonctions de gestionnaire et d'employeur.**

**Renforcer la compétence technique des bénévoles** des associations.

**Aider à la prise de décision.**

Garantir la **continuité et la fiabilité de la gestion.**

Site dédié aga-web (mutualisé au niveau national)  
**[www.aga-acepp.fr](http://www.aga-acepp.fr)**





## Comment ?

**Appui et conseil sur l'organisation d'une comptabilité sur site**

**Transfert des données à l'expert-comptable** pour la réalisation des états financiers (compte de résultat, Bilan, ...)

**Elaboration d'un point budgétaire** à la mi-année

# Accompagnement Comptable

**Aide à l'élaboration des documents de bilan "CAF"** et autres partenaires financiers.

**Conseils en suivi de gestion et de trésorerie** avec mise à disposition d'outils de suivi.



Et Aussi :

Appuis et conseils en lien avec **le droit du travail et la Convention Collective ALISFA.**

Établissement des **bulletins de salaires** conformément aux exigences de la CCN.

Établissement des différentes **déclarations de charges sociales** mensuelles, trimestrielles et annuelles.

## Accompagnement Paie

Prise en charge de la **gestion administrative des arrêts maladies.**

Tous les **documents accessibles en permanence** via le site dédié.



Et Aussi :

Aide à la préparation et à l'élaboration d'un **budget prévisionnel** en lien avec le projet associatif.

Mise en place des **outils de suivi du budget prévisionnel**.

# Accompagnement Gestion prévisionnelle

Aide à l'élaboration et au suivi d'un **plan de trésorerie**.

Aide à la **communication sur l'évolution du budget**.



# Le SAGA en 2020

5

associations en  
comptabilité ont été  
accompagnées,  
soit **8 établissements**

8

associations  
accompagnées en paie soit  
**15 établissements**

1 905

bulletins de salaire traités



# Les réponses apportées par les Accompagnements

Réflexion sur **le projet social et éducatif** en lien avec les besoins et la réalité des territoires en s'appuyant sur le cadre national - La Charte Nationale d'Accueil du jeune enfant et le Label Parental ACEPP.

**Les fonctions RH**  
(CCN - et obligations sociales)

Par des actions complémentaires, articulées et cohérentes pour un accompagnement global

**La gestion budgétaire et l'analyse financière** par rapport au projet et au contexte.

L'élaboration des **budgets prévisionnels** argumentés à partir du projet d'établissement et des contraintes légales.

**9**  
**accompagnements**  
**ont été menés**  
**en 2020**

## Dans un partenariat étroit avec l'association, les partenaires institutionnels et politiques du territoire

Pour garantir une cohérence d'accompagnement, facilitatrice de la résolution des problèmes rencontrés et seul gage de réussite des accompagnements.



En cohérence avec les besoins - l'évolution et le projet du territoire.

En collaboration étroite bénévoles - direction - équipe.

# Avec quels Objectifs ?



REMETTRE L'ENFANT  
ET LA FAMILLE AU  
**CŒUR DES PROJETS**



VALORISER ET  
PRÉSERVER LA  
GESTION ASSOCIATIVE  
- **LA PARTICIPATION  
DES PARENTS**  
VECTEURS DE LIEN  
SOCIAL - DE  
SOLIDARITÉ



VALORISER **LA PLACE  
DES BÉNÉVOLES**  
COMME ACTEURS SUR  
LES TERRITOIRES



PRÉSERVER **LES  
CONDITIONS  
D'ACCUEIL DES  
ENFANTS ET DE  
TRAVAIL DES ÉQUIPES**

## EN DÉVELOPPER DE NOUVELLES

---

Favoriser le lien et la complémentarité entre accueil collectif (associatif) et individuel pour soutenir la parentalité

Par l'obtention de la **labellisation IPERIA** en mars 2019 qui permet la prise en charge des formations pour les assistant(e)s maternel(le)s : Ram ou MAM



# Les rencontres du réseau en 2020

## L'impact du port du masque sur les enfants ?

Qu'en pensez-vous ?

Prenons un petit moment pour partager vos observations, vos expériences, vos esprits créatifs au profit du bien être des tous petits.

Retrouvons nous en visio **le 18 novembre de 17h à 18h30** pour échanger !!

Pensez bien à **vous inscrire** pour que nous vous transmettions le lien ☺ :

[acepp33.47gofron@orange.fr](mailto:acepp33.47gofron@orange.fr)



## RENCONTRES INTER-STRUCTURES EN VISIO

- **Les 6 et 24 AVRIL 2020** : aides de soutien CAF et échanges avec les structures. Participation de 32 structures au total sur les 2 visios
- **Le 20 MAI 2020** : Visio sur la reprise d'activités des crèches associatives. Présence de 20 structures
- **Le 30 JUIN 2020** : Point sur les actualités en présence de la CAF, la PMI. 6 structures en visio
- **Le 15 SEPTEMBRE 2020** : Gestion/ organisation et fonctionnement/ Budget prévisionnel et impact COVID - 14 structures représentées.
- **Les 15 OCTOBRE et 18 NOVEMBRE 2020** : Impact du port du masque sur les enfants.

# La mutualisation du réseau en 2020

## CENTRALE D'ACHATS HELPEVIA

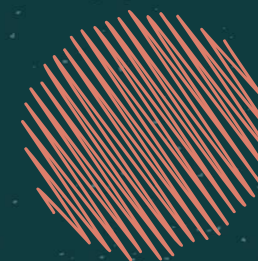
Nous avons signé une nouvelle convention avec la centrale d'achat Helpévia qui nous a permis de mettre en place un achat groupé de défibrillateurs pour les structures qui devaient s'en équiper. 3 associations ont pu bénéficier de cet achat groupé.


2021 - L'objectif est de poursuivre le travail avec Helpévia afin de permettre une mutualisation d'achat sur certains produits dans l'intérêt des associations.

## LOGICIEL BEL AMI, en lien avec l'ACEPP NATIONALE

Notre fédération travaille en collaboration avec l'Acepp Nationale afin d'accompagner les associations qui le souhaitent à mettre en place le logiciel de gestion Bel Ami et ainsi en assurer le suivi.

En 2020, 14 associations du réseau 33/47 ont fait appel à l'Acepp pour la mise en place de ce logiciel.





ACTIONS PRIORITAIRES  
ET MOYENS  
2021

# La crise du COVID est toujours là...



CONFINEMENT du 02/04/21 au 26/04/21 :  
travail et approche différente (télétravail, développement de la visioconférence)

## LES PRIORITÉS POUR L'ACEPP 33/47 :

D'aller vers les structures pour prendre des nouvelles et faire un **état des lieux** d'éventuelles difficultés rencontrées (phoning)

Être **en veille** sur les annonces gouvernementales et les différents protocoles (mise en œuvre de la charte du jeune enfant et Loi NORMA : 1 visio spécifique organisée le 29/04)

**Maintenir un lien avec l'ensemble du réseau**, directrices, parents gestionnaires et institutions par le biais de visioconférences

**Maintenir le lien avec le National et l'ensemble des Fédérations**



# PERSPECTIVES

Reprendre  
**l'accompagnement des associations** souhaitant entrer dans la démarche **Label Parental ACEPP** ou renouveler leur Labellisation.

---

Reprendre les **formations collectives des bénévoles** pour favoriser le lien et les échanges entre bénévoles

---

Pouvoir à nouveau répondre à des demandes d'**interventions extérieures** : accompagnements d'établissements à gestion directe, animation de cafés de parents, conférences ...

---

Accompagner sur demande les associations qui seront confrontées à répondre aux **appels d'offres** pour une mise en DSP.

---



# PERSPECTIVES

Accompagner, informer et sensibiliser à la loi NORMA

---

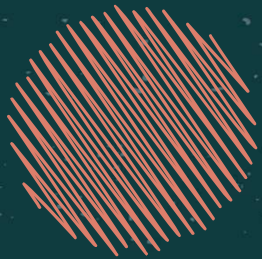


Accompagner et former les associations afin de mettre en œuvre  
La Charte de l'Accueil du Jeune Enfant.

---

Mettre en œuvre le projet de l'appel à projet Régional sur l'accueil du jeune enfant issu de famille précaire

---



# Au niveau de la Fédération

## ORGANISER DES CONFÉRENCES THÉMATIQUES

---

Rencontres inter-structures et les P'tits cafés du réseau

## MISE À DISPOSITION DU CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRE

---

REPRENDRE LA FORMATION DES BÉNÉVOLES À DISTANCE ET SUR SITE

---

## DÉVELOPPER ET TRAVAILLER LA COMMUNICATION

---

- Promouvoir le Site internet
- Poursuivre le partage d'outils – et d'échanges avec les adhérents et les bénévoles (Padlet – vidéo-conférences-professionnel...) pour faciliter le lien entre associations, entre établissements, et l'animation du réseau.

AVOIR 1 OU 2 REPRESENTANTS PAR TERRITOIRE  
SIEGEANT A L'ACEPP 33/47

# Faire réseau : se faire connaître

Être mieux reconnue par les collectivités locales  
et l'ensemble des nouveaux parents sur chaque territoire

EN TANT QU'ACTEUR DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

COMME VECTEUR DE LIEN SOCIAL,  
DE SOLIDARITÉ, DE CITOYENNETÉ

---



# CONCLUSION

Cette année 2020 reste et restera très complexe et difficile pour les professionnels, parents et enfants fréquentant les structures associatives.

L'enjeu est avant tout basé sur **l'accompagnement et le soutien inter-partenarial** (CAF, Département essentiellement), de ces dernières dans l'acquisition des atouts et compétences nécessaires à la pérennisation de leur existence dans le cadre d'une gestion associative :

**Maîtriser les coûts** pour répondre aux nouvelles contraintes publiques tout en préservant la qualité d'accueil et les projets.

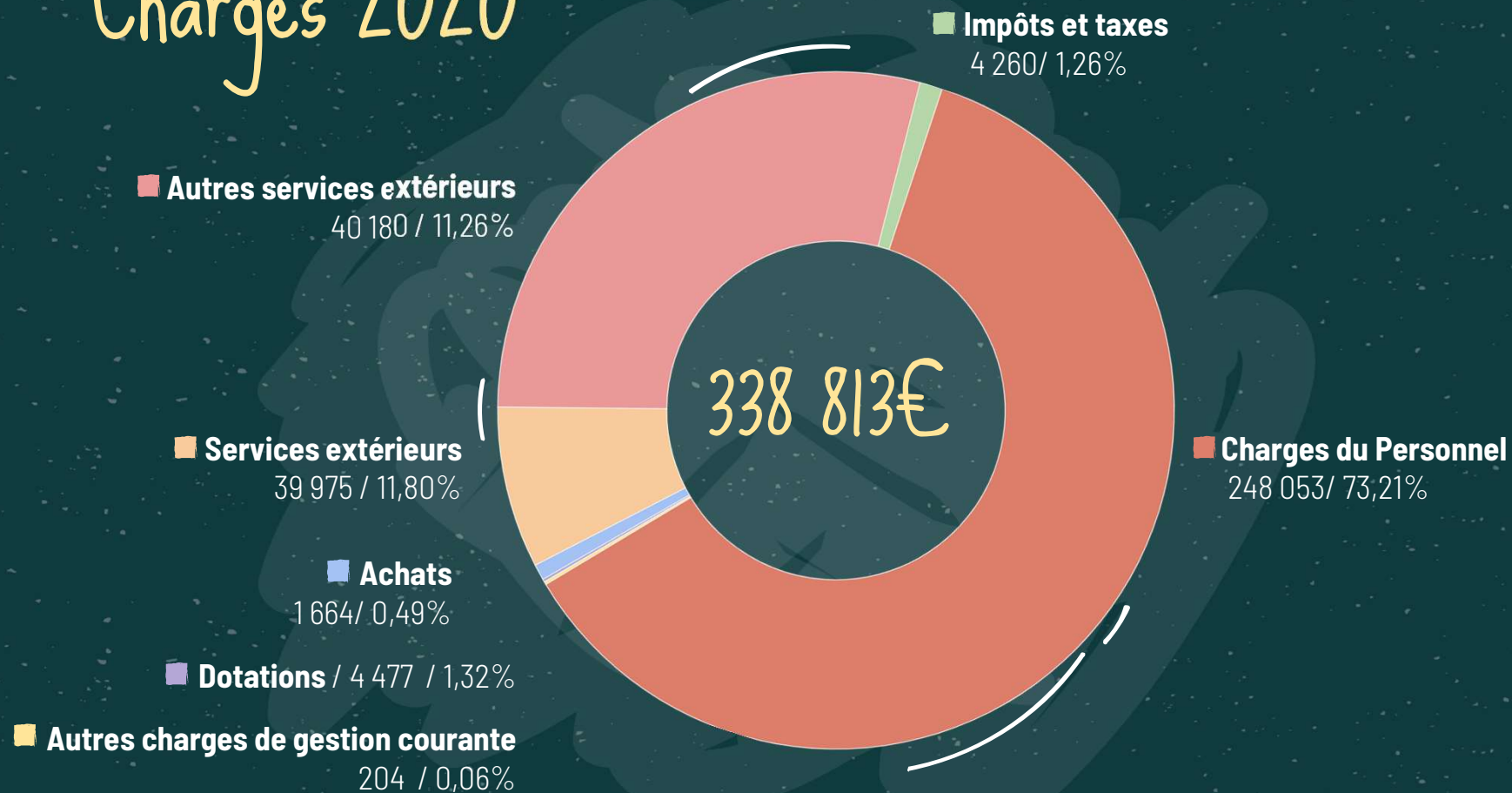
**Consolider et renforcer le réseau** en développant les échanges et la coopération à l'échelle des territoires.

Expliquer, valoriser, défendre **la plus-value associative** en développant les partenariats locaux.

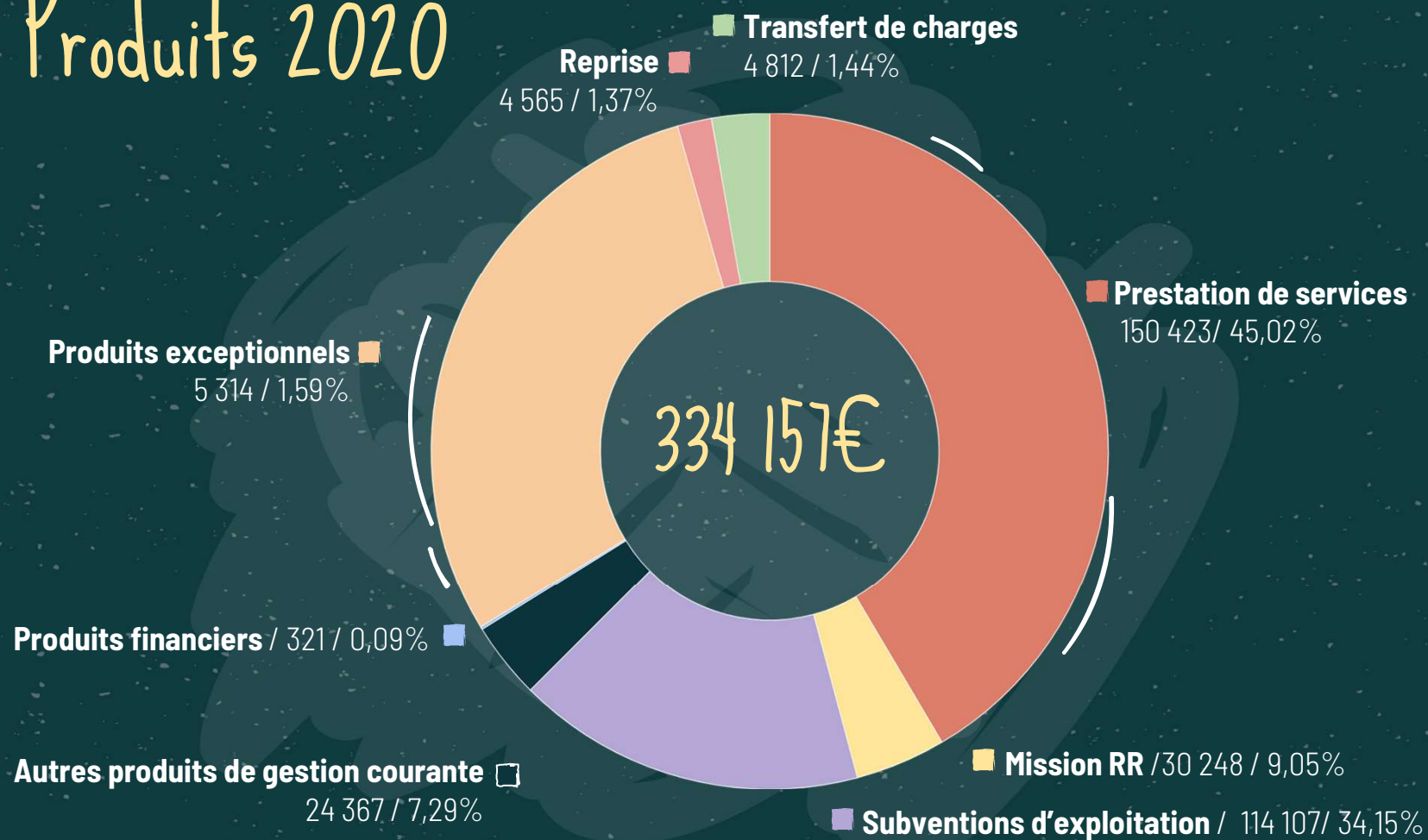
S'inscrire collectivement dans **la réforme des territoires, les projets territoriaux mais aussi nationaux : loi Norma, charte d'accueil du jeune enfant**

Défendre la plus-value en termes de préservation du **lien social -ancrage territorial-citoyenneté-acteur de l'Économie Sociale et Solidaire.**

# Charges 2020



# Produits 2020



# Analyse du budget 2020

## RÉSULTAT NEGATIF

---

Le résultat dégagé au cours de l'exercice est **déficitaire de 4 656 €**.

Ce résultat s'explique par la situation pandémique de la COVID 19 qui a contraint l'ACEPP 33/47 à travailler en discontinue. Suppression des formations et activités en présentiel.

Il est proposé de l'affecter au compte des réserves qui sera ainsi porté à 215 639 €.

## CHARGES : -20,16%

---

Passent de 424 138 € en 2019 à 338 613€ en 2020

Ces chiffres s'expliquent par le non engagement des frais concernant les activités et l'emploi des intervenants pour les formations annulées.

La masse salariale a été maintenue par les aides de l'Etat pendant les périodes de chômage partiel

## PRODUITS : -25,09 %

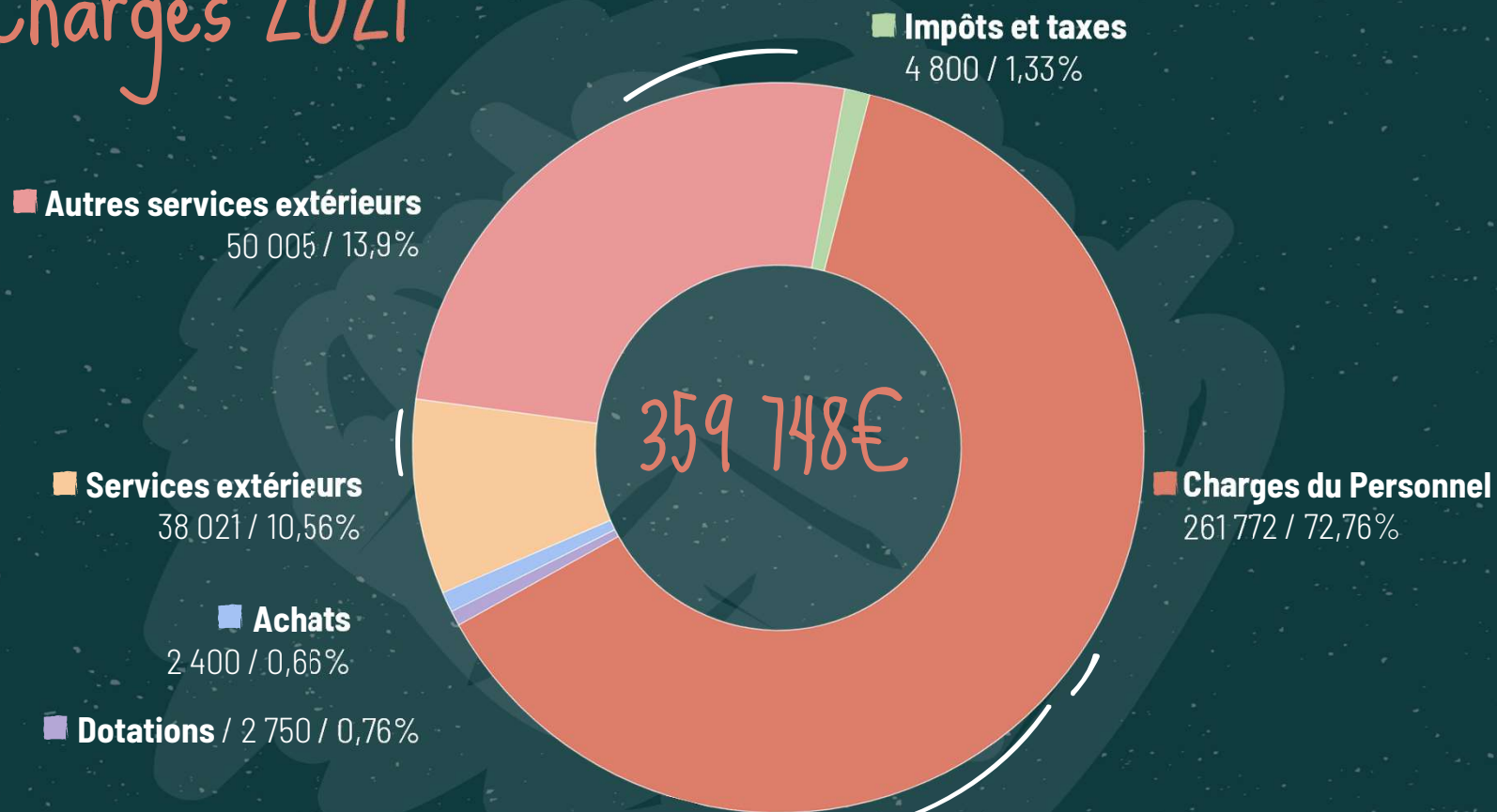
---

Les produits d'exploitation ont diminué de 25,09 % passant de 438 538 € à 328 522 €. Cette diminution est due principalement à la baisse des produits issus du Pôle Formation (-56%) et des prestations de services qui n'ont pu être réalisées.

Le service SAGA s'est maintenu financièrement.

Une aide exceptionnelle de la CAF d'un montant de 10 000€ doit être octroyée

# Charges 2021



# Produits 2021

